

GAZETTE DES CAMPAGNES

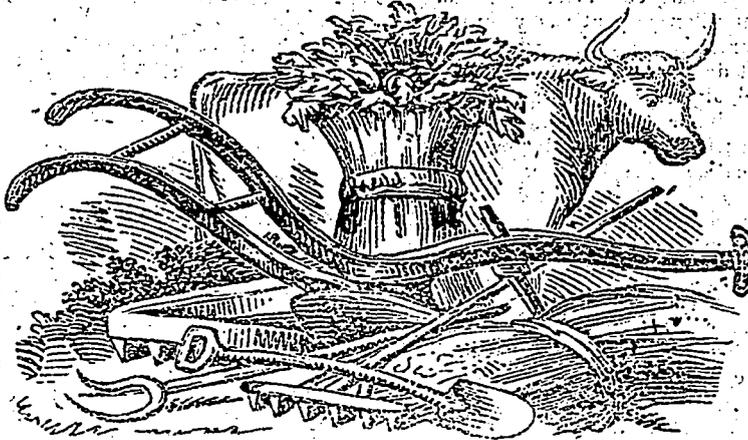
Journal du Cultivateur et du Colon, paraissant tous les Jendis

Editeur-Propriétaire
FIRMIN H. FROULX

A qui toutes lettres concernant l'administration de la Gazette et les demandes pour abonnement devront être adressées franco.

L'abonnement est de \$1 par an, payable d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

L'avis de discontinuation doit être donné par écrit à ce Bureau un mois d'avance. Les arriérés devront avoir été payés, sans quoi l'abonnement sera censé continuer, malgré le refus de la Gazette.



Rédaction.

Toutes lettres, correspondances, concernant la Rédaction, devront être directement adressées

FIRMIN H. FROULX

ANNONCES :

1ère insertion, 10 cts. la ligne ; 2me insertion, etc. 3 cts. par ligne. Pour les annonces à long terme, conditions libérales.

Que ceux qui désirent s'adresser aux cultivateurs annoncent dans notre Gazette agricole.

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
Emprenons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

SOMMAIRE :

Causerie agricole : Moyen d'instruire les chevaux.

Revue de la Semaine : Mandement de Mgr. E. A. Taschereau promulguant le cinquième Concile de la Province Ecclésiastique de Québec.—Les décrets des Conciles provinciaux ne sont jamais publiés sans avoir été examinés par les Congrégations romaines.—Décrets relatifs aux écoles mixtes ; au luxe ; aux écrivains catholiques ; et au libéralisme catholique.

Sujets divers : Clôture de l'année scolaire au Collège Ste. Anne.—Le scarabée de la pomme de terre (patates).—Bourrelets des arbres fruitiers.

Pétite chronique : Fromagerie de Huntingdon.—M. Arthur et Odilon Desjardins, de Ste. Anne de la Pocatière, admis à la pratique de la Médecine, après un brillant examen.—La crise.—Nouveau journal : *Le propriétaire et l'ouvrier*.

Recettes : Moyens de détruire les puaises à patates.—Brûlures.

Le Feuilleton : Voir à la 5me page.

CAUSERIE AGRICOLE

MOYENS D'INSTRUIRE LES CHEVAUX.

Le cheval qui, par sa grandeur, sa force et sa fierté, paraît devoir être indomptable, est à peine accoutumé au mors et au harnois, qu'il se prête à tout ce qu'on exige de lui. Il fléchit sous la main qui le gouverne, ne se refuse à rien, se sert de toutes ses forces, s'exécute même souvent, et meurt pour mieux obéir. C'est surtout au manège qu'il montre son admirable docilité. On trouve, dans Élien et dans Pline, que toute la cavalerie des Sybarites était dressée à danser au son d'une symphonie. Les Perses apprenaient aux leurs à s'accroupir lorsque le cavalier voulait les monter. Quelques chevaux tures, sur l'ordre de leurs maîtres, prennent à terre avec les dents une massue, une

houssine, un sabre, et le leur présentent. Les Muides couraient à nu sur les leurs, et en étaient obéis comme nous le sommes par nos chiens. Des Cosaques les conduisent avec un simple licou, sans bride ni bridon, sans rien qui passe dans la bouche ; enfin, aujourd'hui, ne voyons-nous pas des chevaux dressés à faire toutes les choses qui viennent d'être rapportées, et beaucoup d'autres encore plus incroyables ? il n'est personne, dans les diverses capitales de l'Europe, qui n'ait pu apprécier par lui-même l'intelligence de ceux d'Astley et de Franconi.

Mais ce n'est pas sans peine et sans efforts qu'on y parvient ; il est des chevaux d'un caractère intraitable et qui exigent des précautions infinies ; les carcasses d'un côté, la privation du sommeil et de nourriture de l'autre, du pain et du sucre, sont en général les moyens de les soumettre, surtout pour les chevaux presque sauvages qui n'ont point été habitués dans leur jeunesse à l'homme et à connaître sa puissance.

Les chevaux communs que nous élevons pour les labours et les charrois, ne sont pas très-difficiles à dresser pour leur emploi. Ces travaux, quand ils sont sagement dispensés, ne pouvant pas nuire aux jeunes animaux et aux forces qu'ils doivent acquérir avec l'âge, on les y soumet de très-bonne heure, auparavant pour ainsi dire qu'ils aient la connaissance de toutes leurs forces, et qu'ils puissent les employer dans des défenses dangereuses ; ils s'y accoutument ainsi insensiblement, et quand ils sont parvenus à l'âge où ils ont toutes leurs forces, ils ne font pas difficulté de les employer à des travaux accoutumés. D'ailleurs, ces animaux, par leur genre de service, ne mettant point en danger la vie de l'homme, ils n'exigent pas d'eux la réunion de toutes les connaissances et de toutes les qualités qu'il demande aux chevaux destinés au service de la selle.

Les chevaux d'atelage exigent un peu plus de soin ; mais comme leur genre de service est à peu près le même que celui des chevaux de trait, et que, dès leur jeunesse, ils y sont